

### ***Qu'est ce que la 3<sup>e</sup> prépa-métiers ?***

La 3<sup>e</sup> Prépa Métiers permet à des élèves volontaires d'être accompagnés dans la construction de leur projet de poursuite de leur scolarité, en particulier vers la voie professionnelle. Elle s'adresse en priorité aux élèves qui envisagent dès la 4<sup>e</sup> une orientation en voie professionnelle sans forcément avoir un projet bien défini.

L'organisation pédagogique spécifique de la 3<sup>e</sup> Prépa Métiers permet aux élèves à la fois d'acquérir les connaissances et les compétences attendues des élèves en classe de 3<sup>e</sup> et de bénéficier d'un temps dédié à la découverte des métiers et des formations professionnelles.

### ***Quel est le programme de la 3<sup>e</sup> prépa-métiers ?***

Tout en poursuivant l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétence et de culture, elle permet de renforcer la découverte des métiers et des formations professionnelles par un enseignement spécifique et des stages en milieu professionnel. Elle comprend donc :

- des enseignements généraux (25 h hebdomadaires) : français, mathématiques, langues vivantes 1 et 2, histoire - géographie - enseignement moral et civique, enseignements de sciences et technologie, enseignements artistiques et EPS.
- un enseignement de découverte professionnelle des métiers et des formations professionnelles (5 h hebdomadaires) : visites d'information, séquences d'observation, stages d'initiation. Les élèves découvrent les établissements d'enseignement professionnel (lycées professionnels ou agricoles, CFA...), leur offre de formation et les entreprises.
- un stage de une à quatre semaines en milieu professionnel.

A cela, s'ajoutent 10 h annuelles consacrées à la vie de classe.

### ***Comment faire pour intégrer une 3<sup>e</sup> prépa-métiers ?***

En fin de classe de 4<sup>e</sup>, vous et votre enfant devez adresser une demande d'admission en 3<sup>e</sup> "prépa-métiers" au chef d'établissement d'origine. Vous devez faire cette demande au moment de la formulation de vos vœux définitifs pour le passage en 3<sup>e</sup>.

Après avis favorable du conseil de classe, une commission académique examine la demande de passage en 3<sup>e</sup> «prépa-métiers».

Cette commission accorde ou refuse la demande. Elle communique sa décision à l'établissement scolaire où vous souhaitez intégrer la 3<sup>e</sup> «prépa-métiers». La décision vous est également transmise.

### ***Quelle orientation après une 3<sup>e</sup> prépa-métiers ?***

Les élèves de 3<sup>e</sup> "prépa-métiers" présentent majoritairement le diplôme national du brevet (DNB) voie professionnelle. Après la 3<sup>e</sup> "prépa-métiers", les élèves ont accès à toutes les voies d'orientation offertes aux élèves de 3<sup>e</sup>, mais sont surtout préparés à poursuivre dans la voie professionnelle (2<sup>nde</sup> professionnelle ou CAP sous statut scolaire ou en apprentissage).